

Pour veiller à la sécurité et au bien être de votre enfant lors de son séjour, le directeur de la structure d'accueil ainsi que les encadrants répondent à certains critères de formation et de qualifications. Les diplômés dont les encadrants des centres de vacances sont le plus souvent titulaires sont le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) et/ou le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation). Dans le cas contraire, soit ils disposent d'un diplôme équivalent, soit leur parcours a été validé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Tout au long de ses vacances, votre enfant sera donc accompagné et encadré par des professionnels formés pour répondre le mieux possible à ses besoins.

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique d'un accueil collectif de mineurs est constituée de l'ensemble des adultes présents : direction, animation, services... **Cette équipe est garante du bon déroulement du séjour de votre enfant.** Le choix des membres de l'équipe et une bonne gestion du rôle de chacun garantissent un accueil éducatif de qualité.

Quel est le rôle d'un animateur ?

L'animateur participe à la mise en œuvre du [projet pédagogique](#) du séjour en référence au projet éducatif. Il **encadre la vie quotidienne** de votre enfant, les **activités** et la **vie collective**. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre vous et les membres de son équipe.

En fonction de l'âge et de la maturité des enfants, l'animateur favorise :

- **l'expression de leurs besoins, envies et projets ;**
- **leur participation à l'organisation de leurs vacances et de leurs loisirs.**

Quel est le rôle du directeur dans l'animation de l'équipe ?

Le directeur, responsable de son équipe (animation et personnel de service), doit, tout au long du séjour ainsi que lors du bilan, **assumer les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation.** Il est force de proposition sur la pédagogie et l'animation et permet à chacun des membres de l'équipe de faire partie intégrante du projet pédagogique.

Le directeur a aussi un **rôle d'accompagnement des stagiaires en formation BAFA** ou BAFD. Leur évaluation se fait en lien avec le projet pédagogique.

La formation des personnels et leur qualification

Les responsables veillent, lors du choix des animateurs, **à privilégier ceux qui ont de réelles compétences dans leurs relations avec les enfants**, facilitant le dialogue et la

communication.

Qualification des équipes

Le **BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) et le **BAFD** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) sont les **diplômes piliers** de l'animation volontaire des accueils collectifs de mineurs. Ils diffèrent des diplômes professionnels, et sont les symboles d'un engagement éducatif et d'un volontariat associatif. Le BAFA et le BAFD permettent l'accès aux premières responsabilités d'adulte, à une expérience éducative, et encouragent un engagement social et citoyen. Ils **garantissent** également l'**engagement** des animateurs et des directeurs basé sur une **réflexion pédagogique** et sur l'acquisition de **compétences** nécessaires au bon fonctionnement et à la **qualité** des accueils collectifs de mineurs.

Le BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation a pour objectif de garantir la capacité de l'encadrant à **assurer la sécurité physique et morale** de votre enfant, à **l'accompagner dans la vie quotidienne** et dans la réalisation de ses projets lors des activités.

Le titulaire du BAFA est également spécifiquement formé pour **construire une relation de qualité avec les enfants et les adolescents**, encadrer le déroulement des différentes étapes de la journée et faire respecter le règlement du centre de vacances.

Le BAFA est obtenu après une session de formation générale, un stage pratique (en accueil de loisirs, de jeunes, de vacances ou de scoutisme) et une session de perfectionnement. Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins le 1er jour de leur formation pour passer leur diplôme délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le BAFD

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction **permet d'encadrer à la fois les enfants et les animateurs chargés de veiller sur eux** lors de leur séjour. Les titulaires du BAFD sont spécifiquement formés pour conduire un projet pédagogique, diriger le personnel encadrant et assurer la gestion de l'accueil des participants.

Les titulaires du BAFD ont **obligatoirement le BAFA**. Ils sont âgés de plus de 21 ans et justifient, sur les deux années précédant l'obtention du diplôme, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours. Leur formation alterne sessions de formation générale et de perfectionnement, et deux stages pratiques en tant que directeur. Il est alors apte à garantir la sécurité et le bien-être de votre enfant durant son séjour.

Pour plus d'informations sur ces formations, n'hésitez pas à consulter le site Jeunes.gouv.fr.

A noter

Aucune condition de diplôme n'est requise pour les personnes qui accueillent des mineurs lors d'un séjour de vacances au sein d'une famille.

Formations et diplomes complémentaires

Surveillant de baignade (SB)

Les personnes chargées de la surveillance des baignades doivent être titulaires du brevet de surveillance de baignades (BSB). Depuis le 1er janvier 2009, seule la Fédération française de sauvetage et de secourisme peut organiser la formation à cet examen.

Il est valable 5 ans et est renouvelé après un examen de révision.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site de la [Fédération française de sauvetage et de secourisme](#).

L'assistant sanitaire (PSC1)

Cette formation s'adresse aux animateurs de centres de vacances et de loisirs qui seront amenés, en fonction principale ou secondaire, à gérer les soins et l'infirmierie.

Afin de bien intégrer le fonctionnement d'un centre de vacances, le BAFA est vivement recommandé avant d'exercer cette fonction.

Les diplômes requis pour l'encadrement de pratiques sportives spécifiques

Voici un certain nombre de diplômes nécessaires à l'encadrement de mineurs lors d'activités sportives. Par ailleurs, des formations internes propres à chaque organisme peuvent compléter les formations initiales des animateurs

1. Diplôme d'État homologué, commun au secteur socioculturel et sportif, le **Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la Jeunesse et des Sports** (BAPAAT) représente le **premier niveau** de qualification pour **l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles**.

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et le lieu d'activité professionnelle.

Elle est organisée à partir de trois options :

- Loisirs du jeune et de l'enfant (auprès des enfants et des jeunes, dans les centres jeunes, les maisons de quartier, les équipements de proximité...).
- Loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif (auprès d'un public de tous âges dans les villages vacances, les stations thermales, les stations balnéaires, les offices de tourisme, les gîtes ruraux, les bases de loisirs, les parcs d'attractions...).
- Loisirs de pleine nature (auprès d'un public de tous âges dans : les parcs naturels et toutes les structures faisant la promotion des loisirs de pleine nature).

2. Pour exercer une activité d'encadrement dans une discipline sportive, le [Brevet d'État d'Éducateur Sportif](#) (BEES) est un « **passoport** » **indispensable**.

Il comporte 3 degrés, correspondant chacun à un niveau de qualification professionnelle :

- **BEES 1er degré** : enseignement, organisation, gestion des activités physiques et sportives
- **BEES 2e degré** : perfectionnement technique, entraînement et formation de cadres
- **BEES 3e degré** : expertise et recherche.

3. Créé en France en 2001, le **Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** (BPJEPS) est un diplôme attestant de la **possession des compétences requises à l'exercice du métier d'animateur** dans le champ de la spécialité obtenue. Le BPJEPS est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.

Pour plus de renseignements : [BPJEPS](#)

A savoir

Les étudiants en Education physiques et sportives (licence **STAPS**) peuvent aussi encadrer les enfants pendant les activités sportives